

200.
2222

P. D. Bilandeau
St-John's
Que

LE BULLETIN

ORGANE HEBDOMADAIRE

DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION DES COMTÉS DE TERREBONNE ET OTTAWA

FONDE PAR LES COMMERÇANTS DE ST-JEROME.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

J. J. GRIGNON, Editeur-Propriétaire

LE BULLETIN

Tarif spécial d'Annonces de commerce

Autres annonces :

1ère Insertion, 10 cts la ligne.

2ème Insertion et suivantes : 5 cts la ligne.

LES DETTES MUNICIPALES

En affaires, la crainte de s'endetter est le commencement de la sagesse et, en thèse générale, les particuliers n'ont pas de pire ennemi que le crédit. Mais ce qui est très vrai des particuliers, ne l'est pas également des corporations et des gouvernements. Nous défions n'importe quel financier à rente, de réfuter notre raisonnement. Nous disons : Les prêts à long terme sont en général désavantageux aux particuliers qui empruntent ; mais en général les prêts à long terme sont avantageux aux corporations qui empruntent. N'est-ce pas ainsi que la prospérité est revenue dans la province depuis que nos banques ont rogné le crédit privé et arraché nos cultivateurs aux griffes des usuriers qui aujourd'hui s'opposent aux emprunts des corporations, dans la pensée qu'ils les ruineraient comme leur usure a ruiné leurs emprunteurs ?

N'est-ce pas ainsi que les corps publics sont devenus florissants depuis qu'il s'est fondé des établissements de prêts à long terme ? Pourquoi ? Il y en a cent mille raisons ! La plus vulgaire, c'est que pour bâtir, par exemple, une église qui durera cinquante ans, il n'est pas sage de se taxer assez lourdement pour la payer en dix ans et en faire jouir gratuitement notre postérité. De sorte qu'en payant moins en cinquante ans qu'en dix, je puis avec la différence de taxe employer mon argent pour d'autres améliorations publiques qui me rapportent davantage. Donc c'est pure ignorance de prétendre que les prêts à long terme sont contraires aux intérêts des corporations. Voyons maintenant, par comparaison si les petites villes florissantes ont eu peur des dettes.

Nous prenons les dernières statistiques municipales que nous avons sous la main, celles de 1889.

Longueuil, avec une population de 2,700 et une évaluation de \$613,463, figure pour une dette de \$141,688.67. c'est-à-dire avec une évaluation inférieure à la nôtre, cette ville a près de trois fois la dette de St-Jérôme.

Ste-Cunégonde, avec une évaluation de \$2,029,000

figure pour une dette de \$480,000, c'est-à-dire que son évaluation est de moins de trois fois la nôtre, et sa dette est de neuf fois la nôtre.

Lévis : son évaluation est double de la nôtre et sa dette cinq fois plus forte.

Farnham n'a que \$419,750 d'évaluation et il a \$97,500 de dette.

Sorel a \$1,598,875 d'évaluation et \$228,743 de dette, c'est 2 fois notre évaluation et 4 fois notre dette.

Et l'on aurait peur que St-Jérôme s'aidât comme ces villes de progrès qui sont toutes des localités canadiennes-françaises ?

DEUX NOUVELLES D'OR POUR ST-JEROME.

Il semble que la Providence qui a réservé de brillantes chances à St-Jérôme, vient nous offrir les dernières chances de concourir à ses desseins.

Mardi soir, au conseil, M. J. E. Parent, au nom de la Cie industrielle est venu déclarer que les plus riches d'entre les directeurs offraient leur garantie personnelle au montant de \$9,300 en outre de la garantie hypothécaire qu'ils ont déjà offerte sur les bâtisses et terrains de la compagnie, pour couvrir le prêt de \$15,000 qu'ils sollicitent. Or comme un particulier a déjà offert \$12,000 pour les immeubles en question, voilà donc \$21,300 que nous avons pour garantir les \$15,000 qu'on veut emprunter.

Donc pour ceux qui, comme les conseillers hostiles, disaient : "Il n'y en a pas de plus ardent que nous pour favoriser ce prêt si l'on veut nous donner des garanties suffisantes," il n'y a plus à reculer. Il faut se montrer homme de parole, homme d'honneur. Il n'est pas honorable de biaiser.

Nous demandons aux citoyens de St-Jérôme, si un homme de quelque peu de dignité, aurait bien le droit de se lever en plein conseil pour dire : "Je suis en faveur de ce prêt, si l'on nous donne des garanties suffisantes," puis après que les garanties seraient fournies, de se raviser et de dire : "Puisque les emprunteurs ont un si bon crédit, qu'ils marchent donc seuls." Est-il ainsi permis de se moquer de sa parole, de son honneur et de l'honneur de la ville ?

Ceci soit dit pour l'avenir seulement, car à la dernière séance, le seul conseiller hostile qui a pris la parole, M. Joseph Leclair, s'est contenté d'émettre des doutes et de demander du temps pour la réflexion, car la question a pris une nouvelle tournure, tout-à-fait inopinée.